

Mairie de Toulouse - Rue Camille Muffat : intégration des espaces verts et de l'éclairage extérieur dans le domaine public extérieur dans le domaine public

Jardins et espaces verts
22-0510

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Toulouse a été sollicitée par la SCCV LE GREENFEE pour procéder à l'intégration dans le domaine public communal d'une partie des espaces verts, les arbres et l'éclairage extérieur de la rue Camille Muffat et des parcelles cadastrées 841 AB 308, 310, 367, 368, 370, 373, 374 et 375.

Par sa délibération DEL-21-0161 du 3 mars 2021, Toulouse Métropole a acté le transfert de la voie et des réseaux de la rue Camille Muffat. Cependant, les espaces verts, les arbres et l'éclairage sont restés propriété de la SCCV LE GREENFEE, car cette compétence est exercée par la Mairie de Toulouse et ne peut être transférée à Toulouse Métropole.

La compétence d'entretien des espaces verts et celle de l'éclairage extérieur sont exercées par la Ville de Toulouse. Après vérification des caractéristiques techniques des espaces identifiés, la Direction des Jardins et Espaces Verts et la Direction ITE – Domaine de l'Eclairage Public ont donné un avis favorable pour procéder à cette intégration dans le domaine public communal.

Ainsi, la Ville de Toulouse décide de procéder à l'acquisition auprès de la SCCV LE GREENFEE des espaces verts, les arbres et l'éclairage extérieur de la rue Camille Muffat et des parcelles cadastrées 841 AB 308, 310, 367, 368, 370, 373, 374 et 375, telles que décrites dans les annexes jointes, au prix d'un euro avec dispense de paiement du prix compte tenu de la modicité de la somme et conformément à l'accord du propriétaire

Ainsi, je vous propose de prendre, si vous en êtes d'accord, la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition, auprès de la SCCV LE GREENFEE, des espaces verts, les arbres et l'éclairage extérieur de la rue Camille Muffat et des parcelles cadastrées 841 AB 308, 310, 367, 368, 370, 373, 374 et 375, cette acquisition interviendra au prix d'un euro avec dispense de paiement du prix compte tenu de la modicité de la somme et conformément à l'accord du propriétaire.

Article 2 : Le Conseil Municipal classe dans le domaine public municipal les espaces verts, les arbres et l'éclairage extérieur de la rue Camille Muffat et des parcelles cadastrées 841 AB 308, 310, 367, 368, 370, 373, 374 et 375.

Article 3 : Le Conseil Municipal Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents en lien avec cette opération.

Délibération du Conseil Municipal
publiée le
reçue à la Préfecture le

²
LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Jean-Luc MOUDENC

**GREEN CITY IMMOBILIER
SCCV LE GREEN FEE**

Mme Lise CALMON
2 Esplanade Compans Caffarelli
Immeuble Toulouse 2000
31000 TOULOUSE

Nos Réf : MM/OS
Dossier n° : 14106

Toulouse, le 25/06/2018

Objet : Chemin de Guilhermy à Toulouse - Green Fee
Rétrocession collectivités

A l'attention de Mme Lise CALMON

Reçue
27 JUIN 2018

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants relatifs au dossier ci dessus référencé :

- ✦ **Le document d'arpentage numéroté par le service du cadastre** établi sur votre propriété.
- ✦ **Le modèle 1 correspondant.**
- ✦ **Deux exemplaires du plan de division.**

Ces documents sont à remettre à votre notaire pour l'établissement des actes notariés.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier SAINT-CRIQ

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : TOULOUSE (555)
Section : 841 AB
Feuille(s) : 841 AB 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/750
Date de l'édition : 15/06/2018
Date de saisie : 01/01/1976

N° d'ordre du document d'arpentage : 2546 T
Document vérifié et numéroté le 15/06/2018
A CDIF TOULOUSE
Par COLLART PATRICK
GEOMETRE
Signé

Cachet du service d'origine :

TOULOUSE

33 RUE JEANNE MARVIG

31404 TOULOUSE CEDEX 9
Téléphone : 05 34 31 11 20
Fax : 05 34 31 12 42
cdfif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ___/___/___ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____ le _____

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
Olivier SAINT-CRIQ
16, rue du Béarnais
CS 38019
31080 TOULOUSE CEDEX 6
Tél 05 61 23 31 56
N° D'INSCRIPTION : 03541

D'après le document d'arpentage dressé

Par SAINT-CRIQ (2)

Réf. : 14106

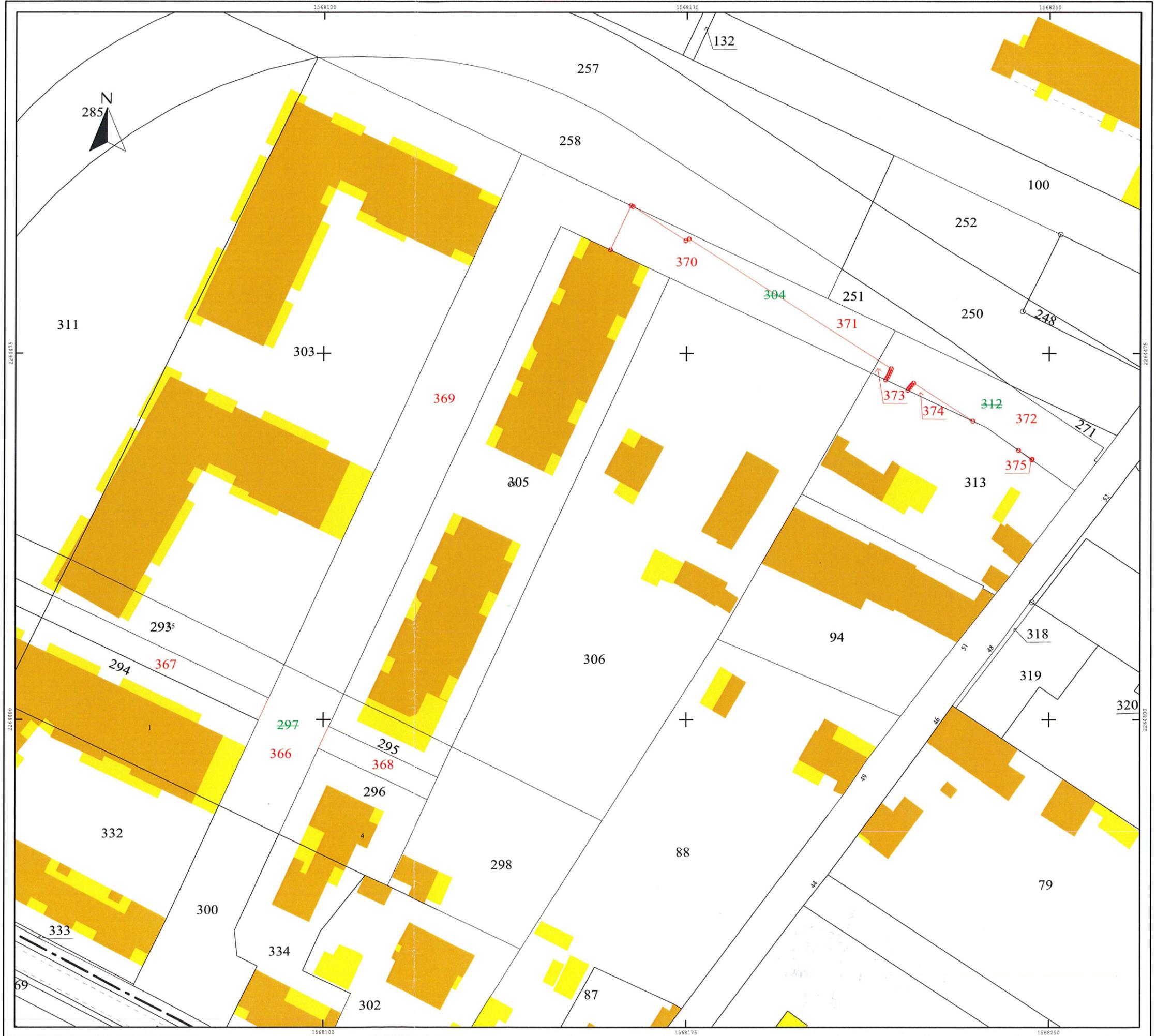
Le 04/06/2018

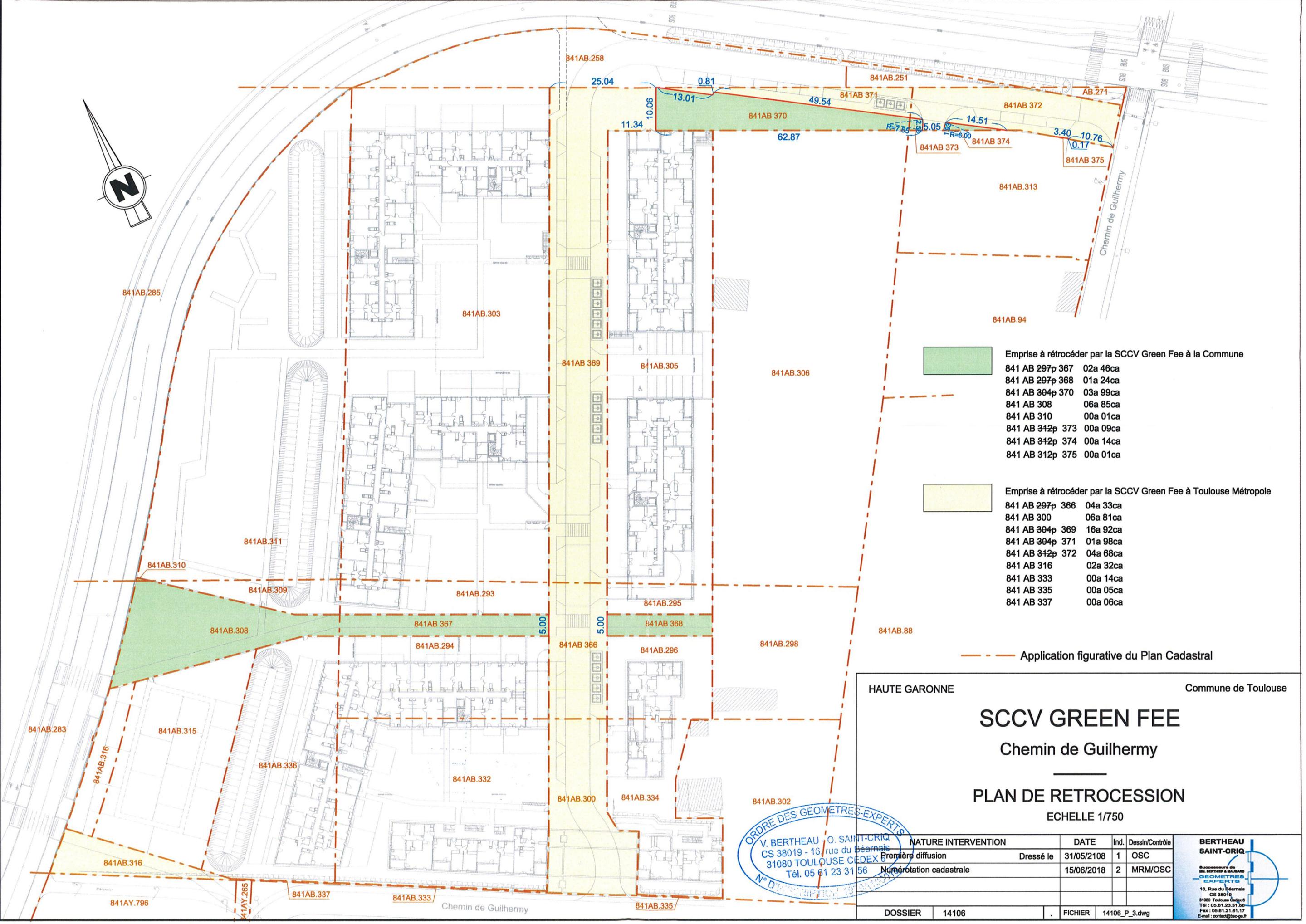
REQUISITION DE DIVISION

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).





- Emprise à rétrocéder par la SCCV Green Fee à la Commune**
- 841 AB 297p 367 02a 46ca
 - 841 AB 297p 368 01a 24ca
 - 841 AB 304p 370 03a 99ca
 - 841 AB 308 06a 85ca
 - 841 AB 310 00a 01ca
 - 841 AB 342p 373 00a 09ca
 - 841 AB 342p 374 00a 14ca
 - 841 AB 342p 375 00a 01ca

- Emprise à rétrocéder par la SCCV Green Fee à Toulouse Métropole**
- 841 AB 297p 366 04a 33ca
 - 841 AB 300 06a 81ca
 - 841 AB 304p 369 16a 92ca
 - 841 AB 304p 371 01a 98ca
 - 841 AB 342p 372 04a 68ca
 - 841 AB 316 02a 32ca
 - 841 AB 333 00a 14ca
 - 841 AB 335 00a 05ca
 - 841 AB 337 00a 06ca

Application figurative du Plan Cadastral

HAUTE GARONNE Commune de Toulouse

SCCV GREEN FEE

Chemin de Guilhermy

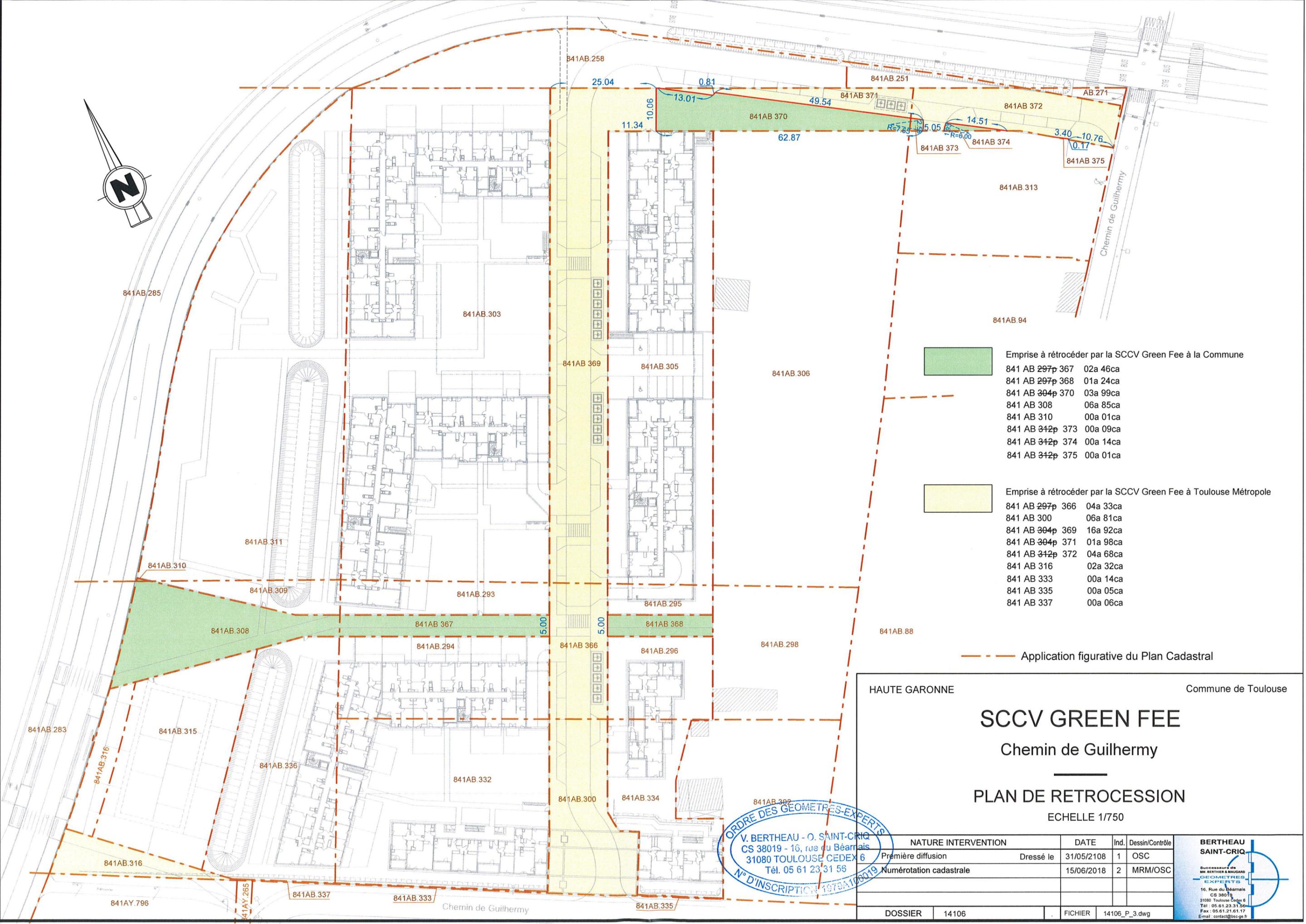
PLAN DE RETROCESSION

ECHELLE 1/750

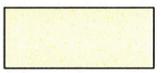


NATURE INTERVENTION		DATE	Ind.	Dessin/Contrôle
Première diffusion		Dressé le 31/05/2108	1	OSC
Numérotation cadastrale		15/06/2018	2	MRM/OSC
DOSSIER	14106	FICHIER	14106_P_3.dwg	

BERTHEAU SAINT-CRIQ
 GEOMETRES EXPERTS
 16, Rue du Béarnais
 CS 38019
 31080 TOULOUSE Cedex 6
 Tél : 05.61.23.31.56
 Fax : 05.61.21.61.17
 E-mail : contact@scv-ge.fr



- Emprise à rétrocéder par la SCCV Green Fee à la Commune
- 841 AB 297p 367 02a 46ca
 - 841 AB 297p 368 01a 24ca
 - 841 AB 304p 370 03a 99ca
 - 841 AB 308 06a 85ca
 - 841 AB 310 00a 01ca
 - 841 AB 342p 373 00a 09ca
 - 841 AB 342p 374 00a 14ca
 - 841 AB 342p 375 00a 01ca



- Emprise à rétrocéder par la SCCV Green Fee à Toulouse Métropole
- 841 AB 297p 366 04a 33ca
 - 841 AB 300 06a 81ca
 - 841 AB 304p 369 16a 92ca
 - 841 AB 304p 371 01a 98ca
 - 841 AB 342p 372 04a 68ca
 - 841 AB 316 02a 32ca
 - 841 AB 333 00a 14ca
 - 841 AB 335 00a 05ca
 - 841 AB 337 00a 06ca

Application figurative du Plan Cadastral

HAUTE GARONNE Commune de Toulouse

SCCV GREEN FEE

Chemin de Guilhermy

PLAN DE RETROCESSION

ECHELLE 1/750

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
 V. BERTHEAU - O. SAINT-CRIQ
 CS 38019 - 16, rue du Béarnais
 31080 TOULOUSE CEDEX 6
 Tél. 05 61 23 31 56
 N° D'INSCRIPTION 1978A106019

NATURE INTERVENTION	DATE	Ind.	Dessin/Contrôle
Première diffusion	Dressé le 31/05/2108	1	OSC
Numérotation cadastrale	15/06/2018	2	MRM/OSC

BERTHEAU SAINT-CRIQ

Successieurs de
 MRS BERTHEAU & SAUCARD
 GEOMETRES
 EXPERTS

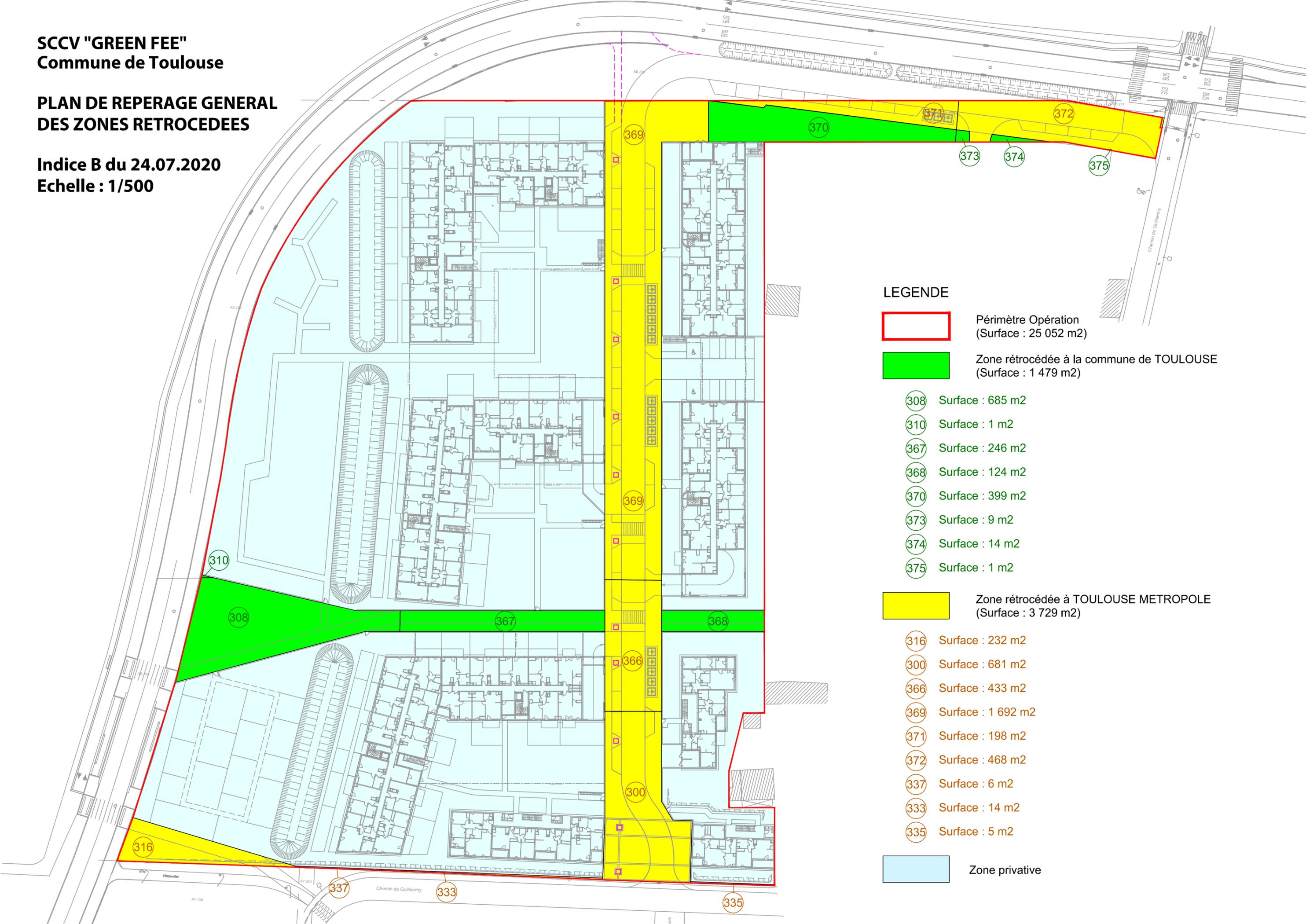
16, Rue du Béarnais
 CS 38019
 31080 Toulouse Cedex 6
 Tél : 05 61 23 31 56
 Fax : 05 61 21 61 17
 E-mail : contact@scv-gf.fr

DOSSIER	14106	FICHIER	14106_P_3.dwg
---------	-------	---------	---------------

SCCV "GREEN FEE"
Commune de Toulouse

PLAN DE REPERAGE GENERAL
DES ZONES RETROCEDEES

Indice B du 24.07.2020
Echelle : 1/500



LEGENDE

-  Périètre Opération
(Surface : 25 052 m²)
-  Zone rétrocée à la commune de TOULOUSE
(Surface : 1 479 m²)
-  308 Surface : 685 m²
-  310 Surface : 1 m²
-  367 Surface : 246 m²
-  368 Surface : 124 m²
-  370 Surface : 399 m²
-  373 Surface : 9 m²
-  374 Surface : 14 m²
-  375 Surface : 1 m²
-  Zone rétrocée à TOULOUSE METROPOLE
(Surface : 3 729 m²)
-  316 Surface : 232 m²
-  300 Surface : 681 m²
-  366 Surface : 433 m²
-  369 Surface : 1 692 m²
-  371 Surface : 198 m²
-  372 Surface : 468 m²
-  337 Surface : 6 m²
-  333 Surface : 14 m²
-  335 Surface : 5 m²
-  Zone privative

Le Green Fee
 Commune de Toulouse
 248 Logements

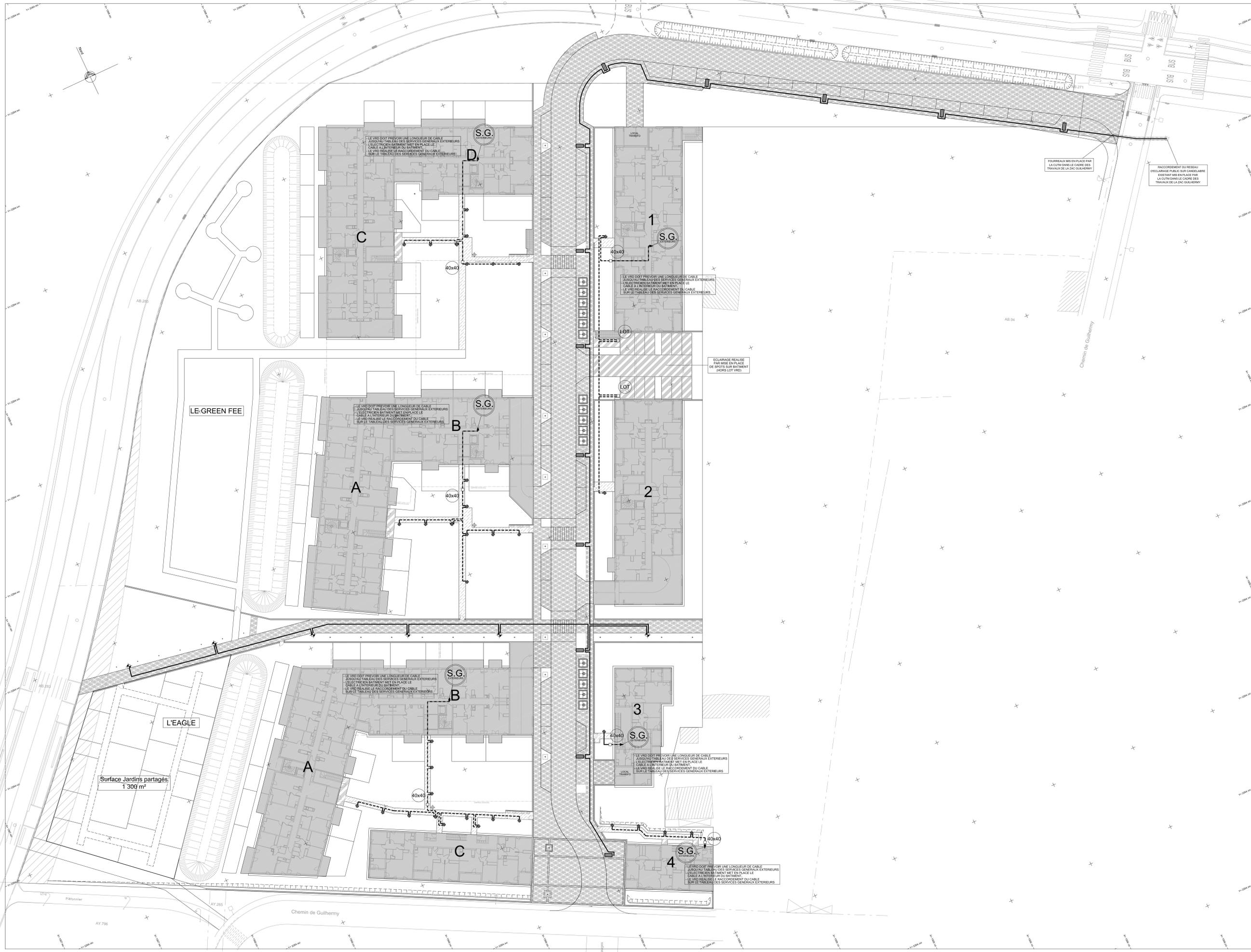
MARCHE

6 ECLAIRAGE EXTERIEUR

Etabli par:	A	04.01.2016	D.C.E
	B	05.02.2016	Modifications DCE plan de masse - Intégration bassins de rétention-infiltration
	C	29.02.2016	Modification altimétrie réseaux eaux usées et eaux pluviales (+0,15 m)
	D	01.04.2016	MARCHE

- LEGENDE**
- Gaine Ø75 - Câble 4 x 10mm² U1000 RD 2V / câblé Cu 25mm²
 - Gaine Ø63 - Câble 4 x 10mm² U1000 RD 2V / câblé Cu 25mm²
 - Fournau Ø90 en attente dans le cadre des travaux de la ZAC-Guilhermy
 - Câble 4 x 10mm² U1000 RD 2V / câblé Cu 25mm² dans l'emprise du bâtiment
 - Condensateur : hauteur de feu 7,00m
 - Ensemble CAMARO de la marque ECLATEC
 - Luminaire PIXEL grand modèle classe 2 5hp 70w
 - Mât cylindro-conique diamètre en site Ø2
 - Croise CAMARO saïte 500 mm, inclinaison 5°
 - Ensemble thermique poudre polyester
 - RAL 7016
 - Condensateur : hauteur de feu 5,00m
 - Ensemble CAMARO de la marque ECLATEC
 - Luminaire PIXEL 1 3BLB 8 Led 50w 700mA
 - Mât cylindro-conique diamètre en site Ø2
 - Croise CAMARO saïte 200 mm, inclinaison 5°
 - Ensemble thermique poudre polyester
 - RAL 7016
 - Borne lumineuse : hauteur de feu 0,90m
 - Borne GRAPHIS de la marque RAGNI
 - Luminaire 70W SFP
 - RAL à définir
 - Gabarie lumineuse : hauteur de feu 3,00m (EN CPT 2010)
 - Borne lumineuse BORA Mast (Ø115mm) de la marque COMATELEC
 - Aluminium anodisé peint
 - Gris soprano n°5

- Le réseau d'éclairage public sera réalisé conformément aux prescriptions de la commune de TOULOUSE et à la norme européenne d'éclairage public EN 15193 relative aux performances d'éclairage à maintenir sur les voiries publiques.
- Zone d'éclairement conforme aux dispositions prises pour l'application des articles R.111-18 à R.111-18-7 du code de la construction et de l'habitation, à l'article du loi AnI 2005 du ministère de l'énergie, de la cohésion sociale et du logement et à la circulaire interministérielle n° DGHUC 2007-03 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité. Les cheminements extérieurs doivent avoir une valeur d'éclairement mesurée au sol de 20 lux moyen et 15 lux minimum.
- Zone d'éclairement réalisée par fabrication bâtiment (hors lot VRD).
- Chambre de étage de type LTT
- Regard de trage ou d'interface VRD/Bâtiment 40x40 avec tampon fonte
- Services généraux extérieurs



Le Green Fee
 Commune de Toulouse
 248 Logements

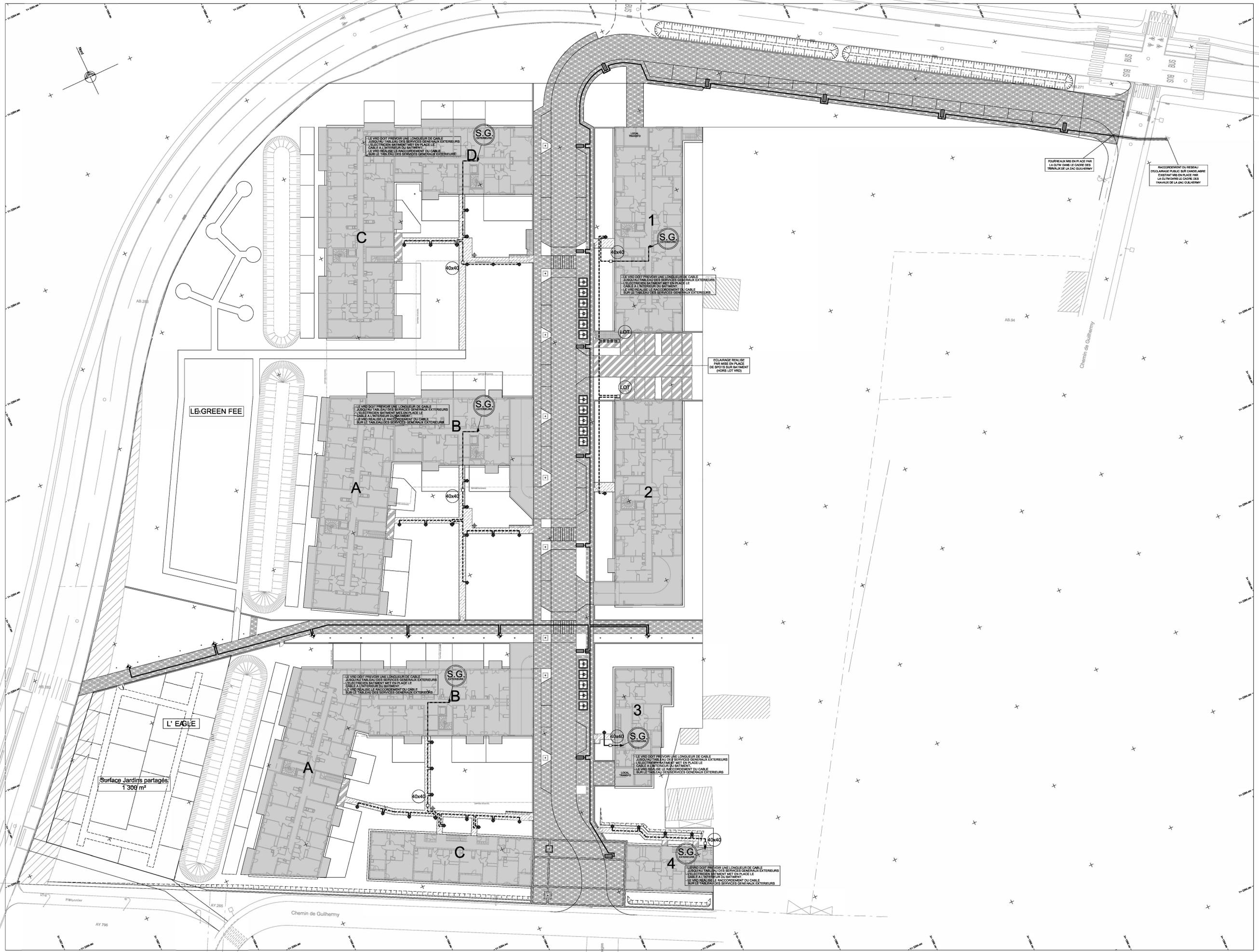
MARCHE

6 **ECLAIRAGE EXTERIEUR**
 1 / 250

Stabli par :	A	04.01.2016	DCE
	B	05.02.2016	Modifications DCE plan de masse - Intégration bassins de rétention-infiltration
	C	29.02.2016	Modification altimétrie réseaux eaux usées et eaux pluviales (+0,15 m)
	D	01.04.2016	MARCHE

- LEGENDE**
- Gaine Ø16 - Câble 4 x 15mm² U1000 RD 2V / Isolation Cu 25mm²
 - Gaine Ø8 - Câble 4 x 15mm² U1000 RD 2V / Isolation Cu 25mm²
 - Fournure Ø90 en étirée dans le cadre des travaux de la ZAC Guilhermy
 - Câble 4 x 10mm² U1000 RD 2V / Isolation Cu 25mm² dans l'emprise du bâtiment
 - Candélabre - hauteur de 7,00m
 - Ensemble CAMARD de la marque ECLATEC
 - Luminaire PIXEL, grand modèle classe 2 Step 70w
 - MI Ø160x160 diamètre en 300 Ø2
 - Croquis CAMARD saïte 300 mm, inclination 5°
 - Ensemble thermolaqué poudre polyester
 - RAL 7016
 - Candélabre - hauteur de 5,00m
 - Ensemble CAMARD de la marque ECLATEC
 - Luminaire PIXEL, 1 300 L 8 Led 500mA
 - MI Ø160x160 diamètre en 300 Ø2
 - Croquis CAMARD saïte 300 mm, inclination 5°
 - Ensemble thermolaqué poudre polyester
 - RAL 7016
 - Borne lumineuse - hauteur de 3,00m
 - Borne GRAPHIS de la marque RACI
 - Luminaire 70W 50ip
 - RAL à définir
 - Borne lumineuse - hauteur de 3,00m (EN OPTI200)
 - Borne lumineuse ROMA Max (Ø110mm) de la marque COMATELEC
 - Aluminium anodisé pore
 - Gris saopane n°5

- Le réseau d'éclairage public sera réalisé conformément aux prescriptions de la commune de TOULOUSE et à la norme européenne d'éclairage public EN 15227 relative aux performances d'éclairement à maintenir sur les voiries publiques.
- Zone d'éclairement conforme aux dispositions prises pour l'application des articles R.111-19 à R.111-19-7 du code de la construction et de l'habitation, à l'article du loi Août 2003 du révisé de l'article de la voirie sociale et du logement et à la circulaire ministérielle n°108/LUC 2007-03 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des déplacements extérieurs devant avoir une valeur d'éclairement mesurée au sol de 20 lux moyen et 15 lux minimum.
- Zone d'éclairement réalisée par l'habitation bâtiment (hors lot VRD)
- Chambre de tirage de type LIT
- Regard de tirage ou d'interface VRD/Bâtiment 40x40 avec tampon foré
- Services généraux extérieurs



FOURNITURE EN PLACE PAR LA CDTM DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA ZAC GUILHERMY

RACCORDEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR CANDELABRE EXISTANT EN PLACE PAR LA CDTM DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA ZAC GUILHERMY

ECLAIRAGE REALISE PAR MISE EN PLACE DE SPOTS SUR BATIMENT (HORS LOT VRD)

LE VRD DOIT PREVOIR UNE LONGUEUR DE CÂBLE JARDIN/TABLÉAU DES SERVICES GÉNÉRAUX EXTÉRIEURS À L'ÉLECTRICIEN BÂTIMENT MET EN PLACE LE CÂBLE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT - LE VRD RÉALISE LE RACCORDEMENT DU CÂBLE SUR LE TABLEAU DES SERVICES GÉNÉRAUX EXTÉRIEURS

LE VRD DOIT PREVOIR UNE LONGUEUR DE CÂBLE JARDIN/TABLÉAU DES SERVICES GÉNÉRAUX EXTÉRIEURS À L'ÉLECTRICIEN BÂTIMENT MET EN PLACE LE CÂBLE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT - LE VRD RÉALISE LE RACCORDEMENT DU CÂBLE SUR LE TABLEAU DES SERVICES GÉNÉRAUX EXTÉRIEURS

LE VRD DOIT PREVOIR UNE LONGUEUR DE CÂBLE JARDIN/TABLÉAU DES SERVICES GÉNÉRAUX EXTÉRIEURS À L'ÉLECTRICIEN BÂTIMENT MET EN PLACE LE CÂBLE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT - LE VRD RÉALISE LE RACCORDEMENT DU CÂBLE SUR LE TABLEAU DES SERVICES GÉNÉRAUX EXTÉRIEURS

LE VRD DOIT PREVOIR UNE LONGUEUR DE CÂBLE JARDIN/TABLÉAU DES SERVICES GÉNÉRAUX EXTÉRIEURS À L'ÉLECTRICIEN BÂTIMENT MET EN PLACE LE CÂBLE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT - LE VRD RÉALISE LE RACCORDEMENT DU CÂBLE SUR LE TABLEAU DES SERVICES GÉNÉRAUX EXTÉRIEURS

LE VRD DOIT PREVOIR UNE LONGUEUR DE CÂBLE JARDIN/TABLÉAU DES SERVICES GÉNÉRAUX EXTÉRIEURS À L'ÉLECTRICIEN BÂTIMENT MET EN PLACE LE CÂBLE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT - LE VRD RÉALISE LE RACCORDEMENT DU CÂBLE SUR LE TABLEAU DES SERVICES GÉNÉRAUX EXTÉRIEURS

**GREEN CITY IMMOBILIER
SCCV LE GREEN FEE**

Mme Lise CALMON
2 Esplanade Compans Caffarelli
Immeuble Toulouse 2000
31000 TOULOUSE

Nos Réf : MM/OS
Dossier n° : 14106

Toulouse, le 25/06/2018

**Objet : Chemin de Guilhermy à Toulouse - Green Fee
Rétrocession collectivités**

A l'attention de Mme Lise CALMON

Reçue
27 JUIN 2018

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants relatifs au dossier ci dessus référencé :

- ✦ **Le document d'arpentage numéroté par le service du cadastre** établi sur votre propriété.
- ✦ **Le modèle 1 correspondant.**
- ✦ **Deux exemplaires du plan de division.**

Ces documents sont à remettre à votre notaire pour l'établissement des actes notariés.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier SAINT-CRIQ

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : TOULOUSE (555)
Section : 841 AB
Feuille(s) : 841 AB 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/750
Date de l'édition : 15/06/2018
Date de saisie : 01/01/1976

N° d'ordre du document d'arpentage : 2546 T
Document vérifié et numéroté le 15/06/2018
ACDIF TOULOUSE
Par COLLART PATRICK
GEOMETRE
Signé

Cachet du service d'origine :

TOULOUSE

33 RUE JEANNE MARVIG

31404 TOULOUSE CEDEX 9
Téléphone : 05 34 31 11 20
Fax : 05 34 31 12 42
cdif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ____/____/____ par géomètre à ____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____ le _____

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
Olivier SAINT-CRIQ
16, rue du Béarnais
CS 38019
31080 TOULOUSE CEDEX 6
Tél. 05 61 23 31 56
N° D'INSCRIPTION : 03547

D'après le document d'arpentage dressé

Par SAINT-CRIQ (2)

Réf. : 14106

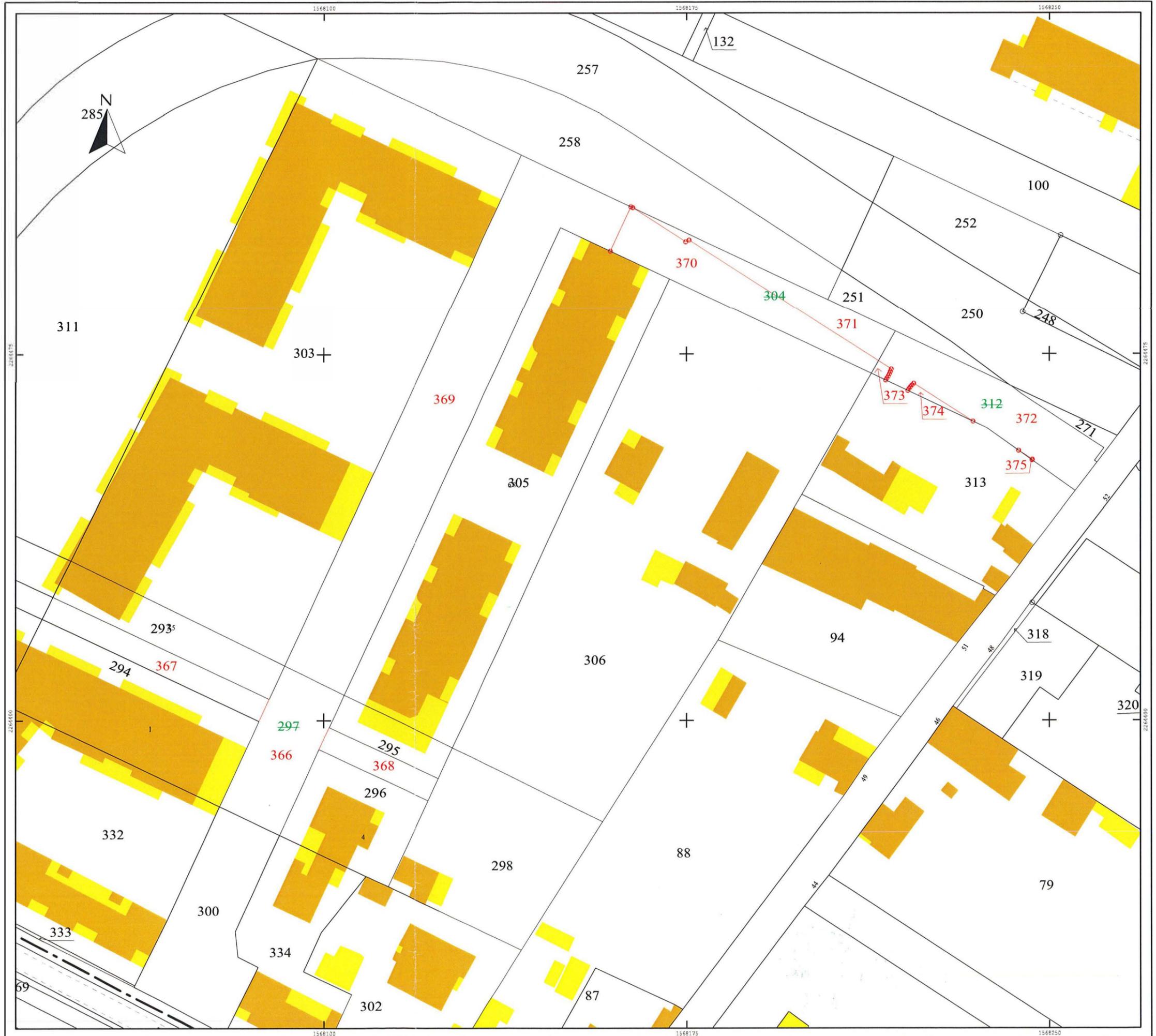
Le 04/06/2018

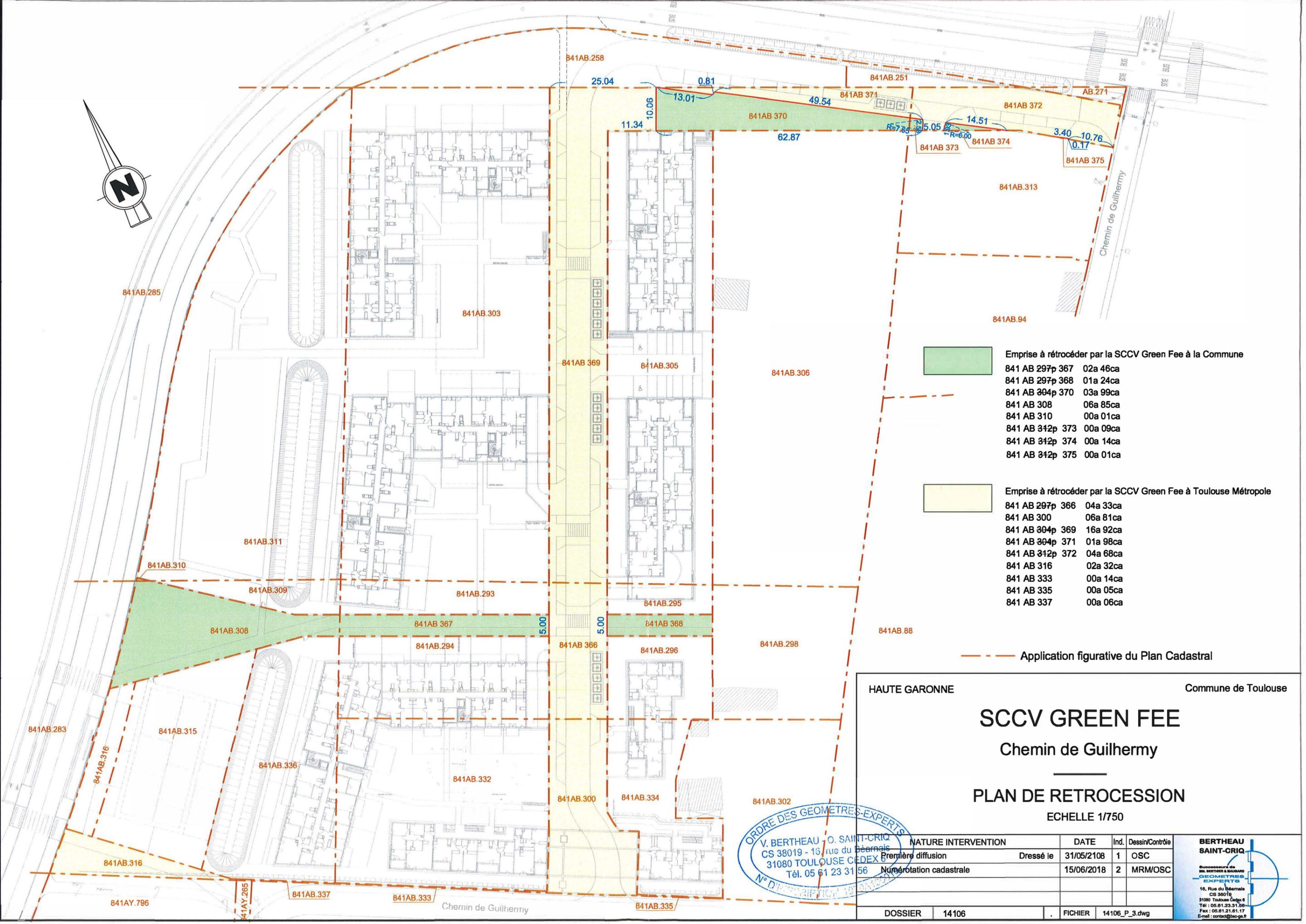
REQUISITION DE DIVISION

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).





Emprise à rétrocéder par la SCCV Green Fee à la Commune

- 841 AB 297p 367 02a 46ca
- 841 AB 297p 368 01a 24ca
- 841 AB 304p 370 03a 99ca
- 841 AB 308 06a 85ca
- 841 AB 310 00a 01ca
- 841 AB 342p 373 00a 09ca
- 841 AB 342p 374 00a 14ca
- 841 AB 342p 375 00a 01ca

Emprise à rétrocéder par la SCCV Green Fee à Toulouse Métropole

- 841 AB 297p 366 04a 33ca
- 841 AB 300 06a 81ca
- 841 AB 304p 369 16a 92ca
- 841 AB 304p 371 01a 98ca
- 841 AB 342p 372 04a 68ca
- 841 AB 316 02a 32ca
- 841 AB 333 00a 14ca
- 841 AB 335 00a 05ca
- 841 AB 337 00a 06ca

--- Application figurative du Plan Cadastral

HAUTE GARONNE

Commune de Toulouse

SCCV GREEN FEE

Chemin de Guilhermy

PLAN DE RETROCESSION

ECHELLE 1/750

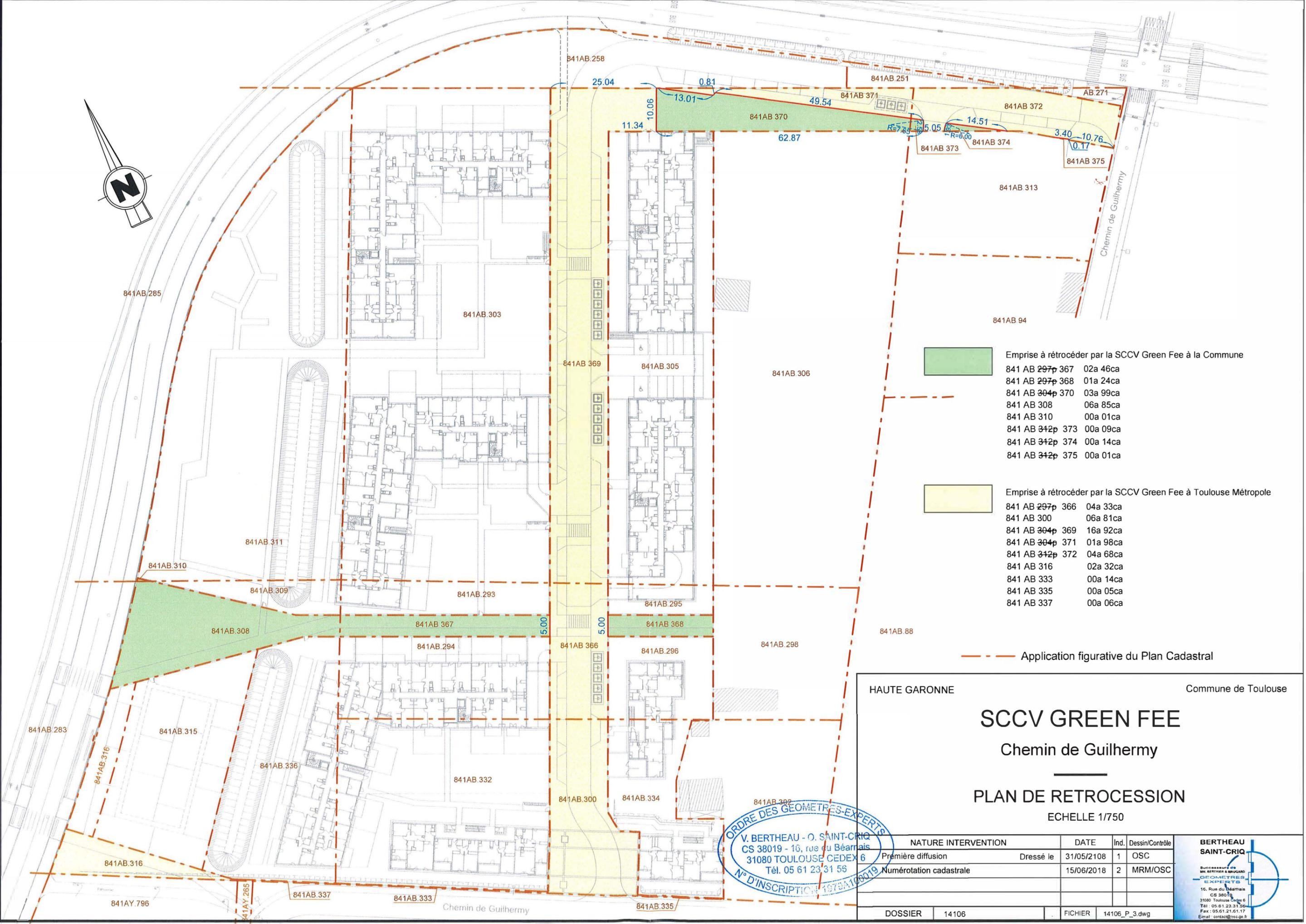


NATURE INTERVENTION	DATE	Ind.	Dessin/Contrôle
Première diffusion	Dressé le 31/05/2108	1	OSC
Numérotation cadastrale	15/06/2018	2	MRM/OSC

BERTHEAU SAINT-CRIQ
 GEOMETRES-EXPERTS
 16, Rue du Bèarnais
 CS 38019
 31080 Toulouse Cedex 6
 Tél : 05.61.23.31.56
 Fax : 05.61.21.61.17
 E-mail : contact@geo-ga.fr

DOSSIER 14106

FICHER 14106_P_3.dwg



Emprise à rétrocéder par la SCCV Green Fee à la Commune

- 841 AB 297p 367 02a 46ca
- 841 AB 297p 368 01a 24ca
- 841 AB 304p 370 03a 99ca
- 841 AB 308 06a 85ca
- 841 AB 310 00a 01ca
- 841 AB 342p 373 00a 09ca
- 841 AB 342p 374 00a 14ca
- 841 AB 342p 375 00a 01ca

Emprise à rétrocéder par la SCCV Green Fee à Toulouse Métropole

- 841 AB 297p 366 04a 33ca
- 841 AB 300 06a 81ca
- 841 AB 304p 369 16a 92ca
- 841 AB 304p 371 01a 98ca
- 841 AB 342p 372 04a 68ca
- 841 AB 316 02a 32ca
- 841 AB 333 00a 14ca
- 841 AB 335 00a 05ca
- 841 AB 337 00a 06ca

Application figurative du Plan Cadastral

HAUTE GARONNE Commune de Toulouse

SCCV GREEN FEE

Chemin de Guilhermy

PLAN DE RETROCESSION

ECHELLE 1/750

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
 V. BERTHEAU - O. SAINT-CRIQ
 CS 38019 - 16, rue du Béarnais
 31080 TOULOUSE CEDEX 6
 Tél. 05 61 23 31 55
 N° D'INSCRIPTION 1978A100019

NATURE INTERVENTION	DATE	Ind.	Dessin/Contrôle
Première diffusion	Dressé le 31/05/2108	1	OSC
Numérotation cadastrale	15/06/2018	2	MRM/OSC
DOSSIER	14106	FICHIER	14106_P_3.dwg

BERTHEAU SAINT-CRIQ
 Successeurs de
 MA. BERTHEAU & MAUCARD
 GEOMETRES
 EXPERTS
 16, Rue du Béarnais
 CS 38019
 31080 Toulouse Cedex 6
 Tél : 05 61 23 31 55
 Fax : 05 61 21 61 17
 Email : contact@scv-gf.fr